

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 487-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement d'emprunt 487-2024 a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, Québec, G0S 3G0 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 avril 2024.

L'objet de ce règlement vise à décréter un emprunt de 1 254 010 \$ la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

DONNÉ À SCOTT, ce 6 juin 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 juin 2024

Michel Lefebyre
Directeur général et
greffier-trésorier